



# La réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques

Mémoire déposé par la Fondation pour l'alphabétisation  
à la Commission de la culture et de l'éducation  
le 21 août 2013

**Fondation pour l'alphabétisation**

5420, boul. Saint-Laurent – Bureau 200 Montréal (Québec) H2T 1S1

Téléphone : 514 289-1178 Télécopieur : 514 289-9286

Courrier électronique : [info@fondationalphabetisation.org](mailto:info@fondationalphabetisation.org)

Site Web : <http://www.fondationalphabetisation.org>

Présenté par Diane Mockle, présidente-directrice générale

## La Fondation pour l'alphabétisation

Créée en 1989, dans la foulée de l'Année internationale de l'alphabétisation de 1990, la Fondation pour l'alphabétisation œuvre depuis près de 25 ans à sensibiliser le public à la problématique de l'analphabétisme au Québec. Sa mission s'actualise au moyen de campagnes qui visent à sensibiliser les Québécois à la situation de l'analphabétisme et du faible niveau de littératie de la population, ainsi que sur ses conséquences sur le développement économique, social, politique et culturel de notre société. Selon les résultats de l'*Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes* (EIACA) de 2003<sup>1</sup>, 49 % des Québécois âgés de 16 à 65 ans ont des difficultés de lecture et n'atteignent pas le niveau 3 de littératie, seuil minimal requis pour bien fonctionner quotidiennement dans une société de l'écrit. Parmi ceux-ci, **800 000 adultes sont analphabètes.**

Outre ses campagnes de sensibilisation, la Fondation a créé la ligne de référence *Info-Alpha* grâce à laquelle plus de **65 000 adultes** de toutes les régions du Québec ont jusqu'à présent été aiguillés vers des ressources offrant de la formation en alphabétisation qui sont appropriées aux besoins qu'ils expriment.

La Fondation pour l'alphabétisation est aussi résolument engagée dans la prévention de l'analphabétisme et la lutte contre le décrochage scolaire à travers le programme *La lecture en cadeau*. Depuis maintenant quatorze ans, ce programme invite chaque année les Québécoises et les Québécois à acheter un livre neuf destiné à un enfant de 0 à 12 ans vivant en milieu défavorisé. La 14<sup>e</sup> édition de *La lecture en cadeau* a permis de distribuer 36 903 livres jeunesse neufs à autant d'enfants de toutes les régions du Québec. Depuis ses débuts, **323 000 jeunes et leur famille** ont bénéficié d'un don de livre.

Au cours des dernières années, *La lecture en cadeau*, en partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon, a accru la sensibilisation du public à l'importance de la lecture et du livre dans la vie des tout-petits de 0 à 5 ans. En 2012-2013, cette campagne a permis de remettre plus de 15 000 livres à de tout jeunes enfants.

Dans les prochaines années, la Fondation pour l'alphabétisation créera une collection d'œuvres littéraires québécoises rédigées dans un langage accessible aux compétences et capacités de lecture des faibles lecteurs. Cette initiative permettra, croyons-nous, de faire découvrir ou redécouvrir le plaisir de lire à quantité d'adultes qui ont abandonné la pratique de la lecture, faute d'avoir accès à une littérature adaptée à leurs capacités.

La Fondation pour l'alphabétisation a, au cours des ans, développé une vaste expertise liée à la problématique de l'analphabétisme au Québec, à sa prévention, ainsi qu'à la mise en place de projets et programmes visant à l'enrayer. C'est à ce titre qu'elle désire aujourd'hui apporter sa contribution au débat portant sur le prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques.

---

<sup>1</sup> L'OCDE publiera à l'automne 2013 les résultats de la nouvelle enquête internationale réalisée sur cette question.

Mesdames et Messieurs les Commissaires,  
Mesdames et Messieurs,

Probablement vous êtes-vous demandé à quel titre la Fondation pour l'alphabétisation, la voix des faibles lecteurs du Québec, souhaitait être entendue sur la question qui nous préoccupe aujourd'hui, soit la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques?

Cette question nous a interpellés à maints égards.

### **Le rehaussement des compétences en lecture des Québécois : vers une politique intégrée**

Un éditorial paru le 3 décembre 2012 dans le journal La Presse sous la plume d'Alain Dubuc et intitulé Prix unique du livre : une bien mauvaise idée nous a fait réagir et conduit à émettre un avis sur cette question. On pouvait y lire :

*« (...) C'est un choix douteux, à plus forte raison au Québec, qui a beaucoup de chemin à faire pour valoriser la lecture. Les Canadiens ne sont pas de gros lecteurs, et à l'intérieur du Canada, c'est au Québec que les habitudes de lecture sont au dernier rang. (...) »*

*J'aimerais qu'on m'explique comment on pourra encourager les gens à lire, ce qui est crucial pour une nation qui doit soutenir sa langue, en leur demandant de payer plus cher pour leurs livres, une mesure qui risque surtout d'affecter ceux dont les habitudes de lecture sont moins bien ancrées. (...) »*

Une telle affirmation vient introduire dans le débat une question qui, de prime abord, apparaît empreinte d'une noble préoccupation, mais qui, en réalité, témoigne d'une méconnaissance du rapport qu'entretiennent les Québécois faibles lecteurs avec la lecture. 49 % de la population du Québec âgée de 16 à 65 ans n'atteint pas le niveau 3 de littératie, seuil minimal requis pour bien fonctionner quotidiennement dans une société de l'écrit.

Le prix des livres constitue présentement un facteur négligeable dans le fait que près de la moitié des adultes du Québec lisent peu ou pas. En effet, quel que soit le coût associé au livre, la très vaste majorité d'entre eux ne s'en procureront pas, de la même façon qu'ils fréquentent peu ou pas les bibliothèques où les livres sont pourtant disponibles gratuitement. **Le problème ne trouve pas son explication dans un rapport économique lié au prix des livres, mais bien dans le rapport culturel à la lecture qu'entretient cette importante proportion d'adultes québécois.**

Le rehaussement des compétences en lecture des Québécois doit passer par la mise en place d'une politique intégrée de promotion de la lecture. Cette dernière devra contenir des actions importantes visant la mise en place d'habitudes durables de lecture dès la plus petite enfance et tout au long du cursus scolaire, et être assortie de campagnes massives de sensibilisation relatives au maintien et au développement des aptitudes acquises à l'école. Elle devra également tenir compte de l'existence d'une part significative de la population qui a présentement de faibles capacités en lecture et encourager une production littéraire adaptée à ses compétences.

Une telle politique ne pourra pas faire l'économie des questions liées à l'accessibilité aux livres, non seulement au chapitre de la diversité de l'offre, mais aussi à celui de sa disponibilité à un coût qui permette au plus grand nombre de s'en procurer. Ainsi, la Fondation pour l'alphabétisation croit que c'est dans cette perspective plus large que devrait s'inscrire la mise en place de la réglementation dont il est question aujourd'hui.

### **L'accessibilité au livre : une condition incontournable**

Afin de contribuer de façon significative au rehaussement des capacités de lecture des Québécois, il faut non seulement maintenir, mais également élargir l'accessibilité au livre. Une réglementation sur le prix de vente des livres doit tabler sur la nécessité d'en assurer l'accessibilité la plus large possible à toutes les tranches de la population.

Nous ne croyons pas que la solution réside dans le fait de forcer les grandes surfaces à vendre les nouveautés au même prix que les librairies; à l'inverse, nous croyons que le Québec doit développer une politique de soutien financier aux libraires qui leur permette d'offrir les livres aux coûts réduits proposés par les grandes surfaces. Pour la Fondation, il ne s'agit pas là d'accroître les dépenses de l'État en cette matière, mais plutôt d'investir dans l'arrimage des capacités de lecture des Québécois aux exigences posées par la société du savoir.

Cette préoccupation va bien au-delà de l'aspect économique soulevé par cette question. Il s'agit de rendre le livre abordable pour l'immense majorité de la population, notamment aux tranches dont les revenus sont les plus faibles. On ne peut pas à la fois s'indigner devant le nombre inquiétant de faibles lecteurs et proposer des solutions qui conduisent à une moindre accessibilité au livre. Si on veut parvenir à modifier de façon tangible le rapport culturel difficile qu'un très grand nombre de Québécois entretiennent avec la lecture, il faut penser un ensemble de mesures qui y contribuent.

Il en va de même pour l'offre de livres dédiés aux enfants : on ne peut pas marteler sans cesse aux parents, notamment ceux à faible revenu, l'importance du livre dans le développement de leurs enfants et instaurer parallèlement une réglementation sur le prix de vente qui réduise la capacité financière de s'en procurer. Encore une fois, il s'agit de poser des gestes qui sont en cohérence avec le discours que l'on tient.

### **Les librairies : un vecteur de promotion et de diffusion culturelles à protéger**

Devant le développement de la disponibilité du livre en version numérique et la forte concurrence que pourraient exercer les grandes surfaces face aux librairies, nous devons nous interroger sur les intérêts défendus par les uns et les autres. Il est clair que le marché du livre, au Québec comme ailleurs, traverse une période de transition. Si des mesures appropriées ne sont pas adoptées, le risque de précariser de façon importante le marché que représente la vente de livres en librairies, notamment chez les libraires indépendants, est bien présent. Il est impérieux de poser des gestes qui, bien au-delà des préoccupations économiques, permettront la survie de ces entreprises. Au moment où l'on fait le constat qu'une partie significative de la population

entretient un difficile rapport à la culture écrite, il faut tout mettre en œuvre pour maintenir bien vivant l'important moteur de promotion et de diffusion de la culture écrite que sont les librairies.

La Fondation ne s'oppose pas au fait que les grandes surfaces réservent des espaces pour la vente de livres, d'autant que cette offre est présentement relativement limitée. Elle est néanmoins préoccupée par la fragilisation du secteur de la vente de livres par les entreprises spécialisées en cette matière : les librairies. Le Québec doit se doter d'une réglementation sur le prix de vente des livres neufs qui, tout en favorisant l'accessibilité pour le plus grand nombre, soutienne adéquatement le milieu des librairies et contribue à appuyer leur mission.

Loin de nier les enjeux économiques sous-jacents, il faut créer les conditions permettant à cet important segment du marché du livre au Québec de continuer à rendre le livre accessible à un prix abordable.

Le Québec ne peut se permettre de favoriser, d'un côté, la promotion de la lecture et, concurremment, adopter des mesures qui peuvent conduire à la réduction de la part de marché détenue par les spécialistes en cette matière.

### **En conclusion**

La Fondation pour l'alphabétisation croit que le Québec doit se doter d'une politique intégrée de promotion de la lecture afin de contrer l'accroissement continu du nombre de faibles lecteurs au Québec et d'affronter les défis posés par la société du savoir.

La Fondation pour l'alphabétisation est convaincue que Québec doit soutenir adéquatement le marché de la vente de livres en librairies et permettre que la réglementation relative au prix de vente vise à rendre l'acquisition d'un livre neuf abordable au plus grand nombre.

La Fondation pour l'alphabétisation considère que le Québec se doit d'investir toutes les énergies possibles dans le rehaussement des capacités de lecture de sa population : il s'agit là d'une question centrale pour assurer son développement, sa prospérité et le maintien d'une position concurrentielle dans un contexte de mondialisation de l'économie.